

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL  
EN DATE DU 8 AOUT 2023**

---

L'an deux mil vingt-trois, le huit août à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

**Date de convocation : 01/08/2023.**

**PRÉSENTS** : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, DE ROOIJ Alexandra, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul (arrivé à la délibération 45 et parti après la délibération 53), LECLERC Georges, MANDON Laetitia (arrivée à la question 45 et partie après la question 53), MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle, RICHIN Jean-Louis.

**ABSENT EXCUSÉ** : LEGOUEIX Jean-Baptiste.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

**Rappel de l'ordre du jour** :

- Arrêté du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2023
- Travaux 2024 : Maîtrise d'œuvre
- Fixation du montant du loyer du logement de Cressensat
- Révision du bail du logement de Coussat
- Participation au fonds de solidarité logement pour l'année 2023
- Désignation d'un référent déontologue
- Extension de la voirie et réseaux publics à Cressensat
- Fonds de concours auprès de la communauté de communes
- Désignation des membres de sections de communes
- Vente 2024 ONF
- Possibilité assainissement Chatonnier fonds de section
- Questions diverses

---

Le Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire propose l'ajout d'une question à l'ordre du jour concernant les travaux de voirie de l'entreprise Coudert.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Changement des fenêtres logement de Coussat**

Travaux réalisés par l'entreprise SAS L'agencement de Jers pour un montant de 11 654.99 € HT.

**Délibération n°44 : Travaux de voirie**

Travaux réalisés à Ribières par l'entreprise Coudert pour un montant de 44 700 € HT.

**Délibération n°45 : Travaux, maîtrise d'œuvre 2024**

Le Conseil Municipal décide de demander l'assistance technique de l'ADIT 63 pour la restauration du petit patrimoine communal.

**Délibération n°46 : Fixation du montant du loyer du logement de Cressensat**

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal fixe le loyer à 580 €.

**Délibération n° 47 : Révision du bail du logement de Coussat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit de ne pas augmenter le loyer mais un avenant sera rédigé permettant la mise à jour des coordonnées du locataire.

**Délibération n° 48 : Participation au fonds de solidarité logement pour l'année 2023**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde 100 €.

**Délibération n° 49 : Désignation d'un référent déontologue**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. GAZAGNES Philippe.

**Délibération n° 50 : Extension de la voirie et des réseaux publics à Cressensat**

Le Conseil Municipal émet un avis réservé sur l'extension des réseaux n'ayant pas assez d'élément notamment de la part d'Enedis.

Il envisage la possibilité d'acquérir la parcelle A 12 afin de prolonger le lotissement de Cressensat.

**Délibération n° 51 : Fonds de concours auprès de la communauté de communes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le fonds de concours à hauteur de 30 000 € accordé par la communauté de communes sur les travaux de rénovations énergétiques.

**Délibération n° 52 : Désignation des membres de sections de communes**

Le Conseil Municipal établit une liste de membres des sections afin de définir par la suite un référent par section.

**Délibération n° 53 : Vente 2024 ONF**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les travaux prévus sous réserve de justification pour les coupes de Coussat et Chatonnier.

**Délibération n° 54 : Possibilité assainissement Chatonnier fonds de section**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser une étude de faisabilité.

Questions diverses :

- Commission Intercommunal d'Aménagement Foncier :  
Appel à candidature pour l'Election de deux propriétaires de biens fonciers et un suppléant et désignation de deux propriétaires forestiers et deux suppléants lors de la prochaine réunion